



### École et respect des valeurs fondamentales : ça se passe chez vous...

En théorie, je dis bien en théorie, l'école publique (comme mentionné sur les superbes panneaux installés à grands frais devant nos écoles communales), doit respecter trois préceptes primordiaux : « liberté, égalité, fraternité ».

### Petit bilan (catastrophique) du respect de ces valeurs de la république à Saint-Drens.

Nous ajouterons, si vous le permettez, qu'une valeur de la république manque à l'appel : la gratuité de l'école publique. Car c'était bien l'objectif de Ferry (pas Luc, l'autre... Jules), que de permettre à tous d'accéder au savoir, aux enseignements et loisirs, et pouvoir ainsi permettre au plus grand nombre d'améliorer sa vie, donc son futur. Comme celui des générations à venir.

Hélas, trois fois hélas, il n'en est rien sur la commune de Saint-Drens, qui fait montre du respect des valeurs de la république. Ce que même certains n'ont osé faire, la majorité municipale, en toute quiétude et impunité, l'a fait. Vous n'en rêviez pas... mais vous l'avez !

### Liberté :

*Étymologie : du latin liber, libre. La liberté est l'état d'une personne ou d'un peuple qui ne subit pas de contraintes, de soumissions, de servitudes exercées par une autre personne, par un pouvoir tyrannique ou par une puissance étrangère. C'est aussi l'état d'une personne qui n'est ni prisonnière ni sous la dépendance de quelqu'un. La liberté peut être définie de manière positive comme l'autonomie et la spontanéité d'une personne douée de raison. La liberté est la possibilité de pouvoir agir selon sa propre volonté, dans le cadre d'un système politique ou social, dans la mesure où l'on ne porte pas atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique.*

*Liberté individuelle : droit de chacun d'agir librement sans encourir de mesures arbitraires.*

Petit à petit, la liberté dans nos écoles à disparu. Vous avez bien lu, le passé est ici utilisé : car force est de constater, que nous en sommes bien là. Vous inscrivez aujourd'hui vos enfants dans les écoles de Saint-Drens ? Vous êtes donc en droit de savoir ce qu'il va vous en coûter (dans tous les sens du terme), chers parents (nous faisons ici appel aux parents qui ont encore leur liberté de penser et leur autonomie : espèce en voie de disparition ?).

Vos têtes blondes et brunes, recevront les enseignements pédagogiques et scolaires inscrits aux programmes officiels. Jusque là, pas de problème. Bien évidemment, il vous sera demandé de participer aux cagnottes de chaque école (coopératives scolaires dont les comptes avaient du être fortement demandés par les parents il y a quelques années), pour sorties et autres activités, achats divers (dont des fournitures scolaires que la mairie est censée fournir). Bon, d'accord. Normal. Vous travaillez et vos enfants auront besoin d'une garderie supplémentaire matin et soir ? Vous les inscrirez donc au Clae : pas le choix, et ça peut être pratique, nous en convenons. L'étude du soir existe également : le saviez-vous ?

L'histoire se complique et attire notre attention sur la pause de midi. Votre enfant déjeune à la cantine ? Vous l'inscrivez donc pour ses repas : le tarif sera indexé sur vos revenus familiaux. Comme dans bon nombre d'écoles. Pour information, cet indice, ici, est revu à la hausse pour chaque rentrée scolaire. N'espérez donc pas de bonne nouvelle de ce côté là. Et comme votre enfant reste à la cantine, vous serez obligatoirement « invité » à l'inscrire aux activités du Clae. J'ai bien dit obligatoirement. Exit la liberté de choix, exit la gratuite de l'école publique : terminé les beaux principes évoqués plus haut.

À l'heure où certaines municipalités accordent le choix aux parents de cette inscription (ça s'appelle la liberté de choix), à Saint-Drens, pour simplifier les choses, vous serez donc tenu de régler obligatoirement, l'addition pour le temps de midi. Certaines communes proposent un forfait mensuel ou annuel, relativement modique : à Saint-Drens, les « activités » de midi ont un prix et elles seront indexées, elles aussi, sur vos revenus familiaux. Quand on a une formule « tirelire » qui marche, on ne l'arrête pas !

Soit dit en passant, le Clae, pour ses activités, vient de recevoir la bagatelle de 150.000 euros de subventions... 153.000 euros étant le seuil légal pour publication de l'emploi des fonds et qui invite à une certaine transparence quant à leur utilisation. Mais il est vrai que l'achat de CD de rap, et autres peintures pour les tags, ça à un certain prix.

Plus rien donc de l'école publique, libre et gratuite à Saint-Drens. Chers parents, vous êtes « conviés » au nom du sacro-saint bien-être de l'enfant à payer pour tout ! La formule ne vous convient pas ? Vous paierez quand même, ou alors inscrivez vos enfants ailleurs... Mais tranquillisez-vous, lors de cette pause méridienne, éducative et payante, votre enfant apprendra pas mal de choses : le non respect, les gros mots, le rap anglais ou US avec la farandole de mots grossiers qui vont avec (car le rap, comme chacun sait, n'est pas réputé pour sa douceur verbale, même si on ne comprend pas toujours ce qui est dit, on s'empresse de répéter), j'en passe et des meilleures. Et si vous n'êtes pas d'accord, on vous expliquera, en long en large et en travers que vous ne comprenez pas la démarche. Ce qui n'est pas faux : faudra nous expliquer l'intérêt de ces quelques « apprentissages » évoqués...